

Les tribunaux du travail (Rapport du seizième Congrès des relations industrielles de l'Université Laval), par GÉRARD DION, ÉMILE GOSSELIN, RENÉ-H. MANKIEWICZ, GÉRARD PICARD, ANDRÉ DESGAGNÉ, MARC LAPOINTE, JEAN-RÉAL CARDIN. Un vol., 6 po. x 9, broché, 162 pages — LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, Québec, 1961 (\$3)

Camille Martin

Volume 38, Number 1, April–June 1962

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002558ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002558ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Martin, C. (1962). Review of [*Les tribunaux du travail* (Rapport du seizième Congrès des relations industrielles de l'Université Laval), par GÉRARD DION, ÉMILE GOSSELIN, RENÉ-H. MANKIEWICZ, GÉRARD PICARD, ANDRÉ DESGAGNÉ, MARC LAPOINTE, JEAN-RÉAL CARDIN. Un vol., 6 po. x 9, broché, 162 pages — LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, Québec, 1961 (\$3)]. *L'Actualité économique*, 38(1), 128–129. <https://doi.org/10.7202/1002558ar>

auxquels la France a dû faire face, par suite d'une brusque reprise de la natalité durant la guerre après une très longue période de stagnation démographique, seront sûrement intéressés par ce que M. Sauvy a à dire sur ce sujet.

L'ouvrage de M. Sauvy nous fournit un excellent état de la question. Il est écrit dans une langue qui le met à la portée de tous. L'actualité du sujet traité exigeait qu'il en fût ainsi. On peut, je crois, sans craindre de se tromper, affirmer qu'il sera un succès de librairie.

Bernard Bonin

Les tribunaux du travail (Rapport du seizième Congrès des relations industrielles de l'Université Laval), par GÉRARD DION, ÉMILE GOSSELIN, RENÉ-H. MANKIEWICZ, GÉRARD PICARD, ANDRÉ DESGAGNÉ, MARC LAPOINTE, JEAN-RÉAL CARDIN. Un vol., 6 po. × 9, broché, 162 pages. — LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, Québec, 1961. (\$3).

Si ce n'est pas une question nouvelle que le Département des relations industrielles de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval a mis au programme d'étude de son seizième congrès (10 et 11 avril 1961), c'est du moins un thème de grande actualité. En effet, le fait que la Confédération des Syndicats nationaux réclame la création de tels tribunaux depuis 1935, qu'un projet de loi en ce sens ait été préparé à la demande du ministère du Travail en 1940, que les congrès du Département des relations industrielles de Laval soient revenus sur le sujet à plusieurs reprises, que des recommandations aient souvent été adressées aux autorités compétentes depuis longtemps, tout cela n'empêche pas le besoin de tels tribunaux de continuer de se faire sentir et cela de plus en plus impérieusement.

Qu'il s'agisse là d'un problème sérieux, important, qui, malgré tout ce que l'on vient de voir, n'a pas encore reçu de l'autorité compétente toute l'attention efficace qu'il mérite, voilà la première raison pourquoi on le trouve à l'affiche de ce congrès.

Mais il y a aussi une seconde raison. C'est que l'institution de tribunaux du travail apparaît au programme électoral du parti libéral, et que le ministre du Travail a manifesté l'intention de donner suite le plus tôt possible à cet article du programme de son parti.

Vu qu'il s'agit d'une initiative complexe et importante, le Département des relations industrielles de l'Université Laval a décidé de la soumettre, dans ses divers aspects, à l'étude de spécialistes. Le présent rapport, qui comprend les communications faites au congrès, est un examen objectif et impartial, adapté au milieu canadien et plus spécialement au milieu québécois, tout en tenant compte des expériences étrangères. On y trouvera de solides travaux sur la nature et les raisons d'être des tribunaux du travail, la juridiction de ces organismes judiciaires, leur composition et les règles de procédure qui les régissent, leur place dans l'ensemble de l'organisation judiciaire, le particularisme et l'esprit propre du droit du travail. Le rapport donne aussi un résumé des discussions qui ont suivi chacune des communications, y compris celle qui a eu lieu entre plusieurs experts

au cours de la dernière journée. Enfin, on a eu la bonne idée d'ajouter au rapport proprement dit le texte du projet de loi soumis en 1940 au ministre du Travail.

Tout profane en matière de législation du travail peut lire ce volume avec profit.

Camille Martin

Les espaces économiques, par J.-R. BOUDEVILLE. (Collection «Que sais-je?»). Un vol., 4½ po. × 7, broché, 127 pages. — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, 108, blvd Saint-Germain, Paris, 1961.

Les économistes français ont beaucoup travaillé sur les espaces économiques, en particulier depuis la dernière guerre. On connaît les travaux de Claude Ponsard. On connaît également ceux de François Perroux et de l'équipe qu'il dirige à l'Institut de Science économique appliquée. M. Jean Lotte rendait compte, dans une livraison récente de cette revue, d'un ouvrage intitulé *The Economic Consequences of the Size of Nations*. Il faisait remarquer à cette occasion que les Anglo-Saxons arrivent maintenant à la conclusion que les conceptions que l'on se faisait de la nation ne correspondent plus à la réalité. Sans être méchant, il faut tout de même reconnaître qu'il y a déjà quelques années que les Français ont trouvé cela.

Le professeur Boudeville, qui dirige à l'I.S.E.A. un groupe de recherches sur les économies régionales, nous livre dans ce petit ouvrage quelques-uns des résultats des travaux français sur la question. On y trouve d'abord la distinction, présentée naguère par François Perroux, entre espace homogène, espace polarisé (ou, si l'on préfère, pôle de développement) et espace-plan. L'Europe qui se construit sert à illustrer la région internationale. Sur une échelle moindre, il existe à l'intérieur des divers pays des régions relativement sous-développées. Il s'agit alors d'un problème de coopération des diverses régions nationales: ce qui constitue le troisième chapitre. Il existe, enfin, un autre type de problème qui n'est pas moins difficile à résoudre, c'est celui de l'aménagement urbain. On a parlé de «l'hydrocéphalie» de la France ou encore de «Paris et du désert français». L'auteur de cet ouvrage nous apporte donc une expérience vécue dans ce domaine. Il accorde aussi une place spéciale au problème de la coordination des transports, plus précisément à l'aménagement des bassins fluviaux. On parle beaucoup d'un axe Rhin-Rhône, qui devrait adopter, selon M. Boudeville, le tracé Meuse-Moselle-Saône et Rhône, et qui prendrait une importance considérable dans l'Europe nouvelle en transformant l'axe Rhin-Rhône en «un Saint-Laurent bivalent à l'échelle européenne». Le lecteur trouvera exposées non seulement des expériences européennes dans ce domaine, mais aussi une expérience américaine, celle de la Tennessee Valley, et une expérience brésilienne, celle de l'aménagement du bassin du Sao Francisco.

L'économie régionale occupe, depuis quelques années surtout, une place de toute première importance. Rares sont les gouvernements qui se désintéressent complètement des questions d'aménagement du territoire. En conséquence, l'ouvrage du professeur Boudeville publié dans une collection aussi largement répandue, arrive à son heure. Il devrait donc intéresser plusieurs lecteurs.

Bernard Bonin